

FNFI: Un cabinet pour auditer du portefeuille des impayés



Le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) compte s'assurer de la sincérité et de la régularité des informations transmises par ses Partenaires des Services Financiers (PSF). Pour ce faire, la structure dirigée par Songai N'Dassim sollicite les services d'un cabinet en vue de la réalisation de la mission relative à « l'audit du portefeuille des impayés soumis par les PSF en vue de la compensation ».

La démarche du FNFI intervient dans le cadre de la mise en œuvre des conventions de partenariat signés avec ses PSF qui sont au nombre de 22 répartis sur toute l'étendue du territoire national.

Les détails pour le recrutement du cabinet sont à consulter dans cet avis de demande de renseignement de prix.

AVIS DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT DE PRIX POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'AUDIT DU PORTEFEUILLE DES IMPAYES SOUMIS PAR LES PSF EN VUE DE LA COMPENSATION

ADRP N°006/2019/PR/SEIFSI/FNFI/PRMP

1. Dans le cadre de la mise en œuvre des conventions de partenariat signés avec ses Partenaires de Services Financiers (PSF), le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) a prévu solliciter les services d'un cabinet en vue de la réalisation de la mission relative

à « l'audit du portefeuille des impayés soumis par les PSF en vue de la compensation ».

2. L'objectif de la mission est de s'assurer de la sincérité et de la régularité des informations transmises par 22 PSF au titre des impayés.

Ces 22 PSF sont répartis suivant leur zone d'intervention comme suit :

Zone d'intervention	Nombre de PSF
Préfecture de Doufelgou	1
Région de la Kara	1
Lomé	1
Régions Maritime, Centrale et de la Kara	2
Région Maritime	6
Régions Maritime et des Plateaux	2
Régions Maritime, des Plateaux et de la Kara	1
Région des Plateaux	3
Région des Savanes	2
Toute l'étendue du territoire national	3

De façon spécifique, il s'agit de :

- a- Vérifier la concordance des données relatives aux impayés

obtenues sur place avec celles transmises par le PSF au FNFI ;

b- S'assurer du déblocage effectif de ces crédits (obtenir les dossiers de crédit, vérifications de l'historique dans la base de données, visites et appels téléphoniques d'un échantillon représentatif des bénéficiaires...) ;

c- Isoler les crédits fictifs et/ou détournés par les employés du PSF ou soldés à la date du contrôle, le cas échéant ;

d- Isoler également les crédits ayant déjà fait l'objet de compensation pour le compte de 2014, s'il en existe ;

e- Déduire, le cas échéant, les crédits relatifs au portefeuille ordinaire du PSF

f- Isoler tous les crédits soldés après transmission de liste des impayés au FNFI ;

g- S'assurer de l'existence d'une stratégie de recouvrement et des actions menées en la matière.

3- Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels, le chiffre d'affaires moyen annuel sur les trois dernières années ou sur la période d'existence du cabinet, la période la plus courte étant retenue.). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

NB : Le cabinet doit fournir les attestations de bonne fin

d'exécution ou les copies de contrats en cours faisant foi.

Les autres critères de sélection sont les suivants :

La mission doit être réalisée par un cabinet jouissant d'une indépendance totale vis-à-vis des PSF et du FNFI et disposant d'une équipe suffisante pour tenir dans le délai requis pour la mission.

Ce cabinet :

a-) ne doit pas être commissaire aux comptes d'un des SFD partenaires du FNFI ;

b-) doit avoir au moins une expérience d'au moins cinq (5) ans en audit ;

c-) doit avoir une expérience d'au moins deux (2) ans en audit des Système Financiers Décentralisés (SFD) ;

d-) doit avoir réalisé au cours des cinq (5) dernières années, au moins une mission d'audit du portefeuille d'un SFD.

4- Le cabinet le plus qualifié et ayant les références les plus adéquates pour la mission, sera invité après évaluation des manifestations d'intérêt à remettre une proposition technique et financière, conformément aux procédures de sélection fondée sur la qualification des consultants (QC).

5- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :

FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE8, Avenue Akéï, Face au Centre de Formation Bancaire du Togo 02 BP 20889 Lomé 02 Tél. : 22.26.95.00 / 70 49 67 40 Email : togo.fnfi@fnfi.tg du lundi à vendredi de 8 h à 12h et de 15h à 17h (heures locales).

6. Les dossiers de manifestation d'intérêt rédigés en langue Française doivent être fournis en trois (03) exemplaires dont un original sous pli fermé et portant la

mention « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet pour l'audit du portefeuille des impayés soumis par les PSF en vue de la compensation**» et doivent parvenir au plus tard le **15 octobre 2019** à l'adresse précédente (point 5)

Fait à Lomé, le

26/09/2019

Le Directeur

Général

N'DASSIM T. Songai